

Projet test Banquier et Entrepreneur

Présenté le 30 Janvier 2020, le dossier Banquier et Entrepreneur a soulevé une grande inquiétude de la part des Organisations Syndicales. Ce dossier si brûlant a alimenté la presse Nationale tant celui-ci représente un danger pour notre activité et nos métiers de demain. BPCE n'a alors pu qu'affirmer que ce dossier n'était qu'un test réalisé par la Caisse d'Epargne de Bretagne Pays de Loire et n'avait pas vocation à être démultiplié dans le réseau des Caisses d'Epargne. Les élus ont souhaité avoir un avis d'expert afin d'émettre un avis éclairé sur ce dossier aussi complexe.

Le Cabinet Syndex a été nommé et a rendu son rapport le 29 Mai 2020.

Force est de constater tout d'abord que l'objet même de ce projet ne tient pas. Présenté comme la seule alternative à la fermeture des petits points de vente, il apparaît plus être une solution permettant de résoudre les problèmes organisationnels soulevés par les petites structures (absences, maladie, difficultés de recrutement, attentes des collaborateurs...) et donc se révèle comme un projet d'externalisation.

Le pré-requis que les agences rurales ne sont pas rentables n'est pas vérifié d'autant que c'est l'absence même d'investissement qui font qu'aujourd'hui, ces dernières le sont tout autant que les agences urbaines. Si nous pouvons tous comprendre que face aux changements du monde bancaire, la stratégie de ne rien faire n'est pas la solution et, que ce projet est innovant, d'autres choix étaient possibles comme l'investissement et l'optimisation du maillage du réseau d'agences par exemple. On aurait également pu tester en interne une autre façon de travailler mais ce projet répond plus à une vision idéologique de notre employeur et aucune autre alternative n'a été étudiée.

Le CIL (Conseiller Indépendant Local) sera rémunéré suivant des commissions et aura donc un profil de développeur. Il devra travailler plus (estimé à 2000 heures/an pour atteindre son chiffre d'affaires) et être dans beaucoup de domaines dans la surperformance en permanence. Le différentiel de rémunération annoncé dans ce projet afin d'attirer les futurs candidats n'est pas vérifié car celui-ci devra supporter des charges d'exploitation tout en travaillant plus. Il est évident que celui-ci sera également en concurrence avec les agences locales de proximité et le rapport de l'expert indique clairement que la notion de territoire n'est pas bien définie dans le projet de l'entreprise.

Ce projet Test Banquier et Entrepreneur n'a toujours pas reçu l'aval de l'URSSAF et des risques de requalification seraient possibles ce qui pourrait mettre en grande difficulté l'entreprise de demain.

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire communique sur des valeurs de solidarité collective. Pour les élus du Syndicat Unifié/Unsa, ce projet n'est pas compatible avec nos valeurs et notre modèle coopératif. Ce projet va en effet avoir comme conséquence de reporter toutes les charges sur le CIL sans bénéficier d'aucun avantage social (tels que titres restaurants, mutuelle, avantages du CSE, retraite supplémentaire...) tout en le mettant en concurrence avec les salariés du réseau.

Pour les élus du Syndicat Unifié/Unsa, la stratégie du Groupe n'a jamais été claire face à l'évolution du monde bancaire. Face à la médiatisation du projet et ses effets néfastes pour le réseau BPCE, ce schéma aurait déjà dû être abandonné. Il n'en est rien pour nos dirigeants et notre Organisation Syndicale ne peut le cautionner.

Comptez sur notre détermination pour défendre vos intérêts et la défense des métiers dans l'entreprise d'aujourd'hui mais également celle de demain.

Benoit BRIER, Marie Laure CRENN, Brigitte ECUYER, Catherine GERARD, Philippe LAFOURCADE, Fabienne LETHEREAU, Michèle NOUVEL, Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric ROIGNANT, Loïc STEPHAN.